

## Editorial

## Un défi passionnant



Parfois, les événements vont plus vite que les mots. Depuis un peu plus d'une année, la destinée du SEOD a été marquée par de nouvelles

structures, des groupes de réflexion, des moloks dans presque toutes les communes du district, des décisions favorables à l'extension de la décharge de Boécourt, de nouveaux sacs taxés respectueux de l'environnement, de réelles perspectives pour la construction d'une centrale biogaz à Courtemelon dès 2020.

Ce bouquet de nouveautés destinées à permettre aux habitants du district de gérer plus facilement leurs déchets a été porté pendant de nombreuses années par la présidente Françoise Collarin. Mme Collarin nous a quittés le 28 novembre dernier, à la veille de l'assemblée des délégués du SEOD. Une minute de silence a été observée en sa mémoire tandis que la salle a été prise d'une vive émotion.

Au nom du comité du SEOD, je tiens à remercier Françoise Collarin de son inlassable engagement en faveur des communes membres du syndicat et de la population du district.

Elle n'aura pas vu le fruit de son travail et nous le regrettons. Nous lui sommes reconnaissants du temps consacré à des tâches publiques.

A la lecture de ce journal, vous comprendrez que les projets du SEOD avancent bien. La gestion des déchets est l'affaire de toutes et de tous. La meilleure manière de les gérer, c'est bien entendu de ne pas les produire! Mais cet objectif idéal est quasi inatteignable et tant que nous produisons des déchets, il s'agira de s'en occuper au mieux en les valorisant le plus possible tout en maintenant les coûts à un bas niveau et en préservant l'environnement. Ce genre de pari ne peut pas être gagné à petite échelle et c'est la raison pour laquelle les communes du district confient leurs intérêts au SEOD, qui est un syndicat de communes. Le défi est toujours aussi passionnant!

**Yves-Alain Fleury**

Président du SEOD par intérim  
Conseiller communal à Courroux  
Pour le comité

## DANS CE JOURNAL

Page 2 Extension de la décharge de Boécourt

Page 3 Informations aux élus sur la gestion des déchets

Page 3 Le point sur les projets du SEOD

Page 4 L'exception La Scheulte

Page 4 Mémo Déchets 2019

# SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# infos



Le nouveau sac du SEOD et sa fabrication



## Les sacs taxés du SEOD deviennent plus écologiques

Le respect de l'environnement, l'économie de matières premières de valeur et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont les défis de notre temps.

La maison Petroplast SA, en tant que membre du groupe Papier-Mettler, est le producteur des sacs SEOD. Forts de 60 ans d'expérience et d'une croissance continue, ce groupe de sociétés, exploité depuis des générations, est un des leaders européens du marché des emballages flexibles. En tant que fabricant d'emballages en papier et en plastique, le groupe Papier-Mettler, actif dans le monde entier, est conscient de sa responsabilité environnementale.

Avec la présence globale de 15 succursales en Europe, aux Etats-Unis et en Australie, le groupe Papier-Mettler est une des entreprises les plus importantes du secteur. Afin de respecter la philosophie d'entreprise durable de la société et de répondre à la conscience en-

vironnementale des consommateurs, le groupe travaille continuellement au développement d'alternatives d'emballages durables.

Un aspect important chez Papier-Mettler est la haute qualité des produits et le respect de l'environnement en utilisant du matériel PCR (Post Consumer Recycling) pour la production des emballages. Le matériel PCR consiste en des films de déchets recyclés et est produit dans un cycle de matériau fermé.

Pour contribuer efficacement au développement durable dans le domaine des sacs-poubelles, il faut avant tout veiller à employer les ressources en matière premières avec parcimonie. Donc le but est un processus de fabrication le plus respectueux de l'environnement, qui remplit également les exigences de qualité élevées auxquelles les sacs-poubelles officiels doivent répondre en Suisse (normes OKS).

Grâce à l'utilisation de plus de 80% du matériel recyclé PCR, l'utilisation de la matière première vierge est abaissée de manière significative et en plus, cette adaptation technique engendrera une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux sacs taxés précédents, fabriqués à partir des films de déchets industriels.

Naturellement, la qualité et la résistance des nouveaux sacs répond toujours aux normes suisses élevées OKS. La couche intérieure sombre rend les nouveaux sacs vraiment opaques et en plus, les nouveaux sacs seront imprimés avec le nouveau logo du SEOD.

## EXTENSION DE LA DÉCHARGE DE BOÉCOURT

# Les élus à la découverte du projet



La décharge de Boécourt est la seule pour des déchets de types D et E, anciennement bioactifs, inscrite au plan directeur cantonal.

**Le SEOD a pour coutume en début de législature d'organiser une visite de ses infrastructures à Boécourt afin que les nouveaux membres du comité ou de l'assemblée des délégués puissent s'imprégner de leurs nouvelles tâches.**

**La soirée était cette fois-ci particulière avec la présentation officielle du dossier de l'extension de la décharge en présence de David Eray, ministre de l'environnement, de députés, maires et conseillers communaux de tout le canton.**

L'office cantonal de l'environnement a demandé au SEOD en 2012 déjà de monter le dossier d'extension de la décharge. Il a été validé par le Gouvernement jurassien en 2014 et a une portée cantonale. Le SEOD s'est déjà approché en 2016 des deux autres districts afin de lancer la réflexion.

Les communes municipale et bourgeoise de Boécourt et le SEOD se sont mises d'accord sur l'indemnité qu'elles recevront pour le dépôt de déchets sur leur territoire au cours des prochaines années. Les conventions avec ces deux entités ont été signées.

Les discussions ont eu lieu sous l'égide du Département cantonal ainsi que de l'office de l'environnement. Les deux corporations recevront annuellement un montant de 71'400 francs, somme correspondant aux indemnités versées actuellement. Rappelons que la décharge de la Courte-Queue accueille des déchets en provenance de tout le canton du Jura. Il s'agit en particulier de sables de STEP,

déchets de fonderie, terres légèrement polluées, décombres d'incendies, boues de traitement d'eau industrielles, matériaux d'excavation contenant des substances polluantes (après analyses et autorisation de stockage), revêtements bitumineux, terres polluées aux hydrocarbures ou encore des déchets solides provenant de l'assainissement des sols.

L'actuelle décharge, suite à une autorisation accordée par le canton d'augmenter le volume disponible, a encore une capacité d'exploitation d'environ 4 ans.

Cela devrait suffire pour mettre en œuvre le projet d'extension prévue dans le plan directeur cantonal afin de permettre au canton du Jura de bénéficier d'une solution locale et économique à long terme pour ce type de déchets.

La Confédération a également accepté le défrichage par étapes de la zone dévolue à la nouvelle décharge.

### Impacts sur l'environnement

Le projet de nouvelle décharge est soumis à l'étude d'impact sur l'environnement. Les études réalisées montrent que le projet répond à l'ensemble des exigences légales en matière de protection de l'environnement.

Les mesures de protection intégrées au projet permettent d'assurer la protection des eaux, de l'air et des sols et de limiter les nuisances pour la population. La méthode d'exploitation par étapes préconisée permet de limiter l'impact paysager.

Le défrichage d'une surface de 6,5 hectares de forêt constitue l'incidence principale du projet. Il se justifie principalement par la géologie du sous-sol et la présence de marnes très peu perméables à même de protéger les eaux souterraines de toute influence de la décharge. Le projet prévoit un déboisement par étapes et un reboisement compensatoire au fur et à mesure de l'avancement du remplissage de la décharge. Par ailleurs, des mesures de compensation complémentaires, ayant pour objectif le développement de la biodiversité, sont prévues dans les environs de la décharge.

### Aboutissement d'un projet de longue haleine

Le dossier de Plan spécial et l'avis de défrichage et de compensations « La Courte-Queue 2 » ont été déposés publiquement durant 30 jours, soit du 7 novembre au 6 décembre 2018, et n'ont fait l'objet d'aucune opposition. Comme le plan spécial a été accepté par l'assemblée communale de Boécourt le 17 décembre 2018, le SEOD pourra commencer dès le début 2019 la planification et la mise en œuvre du projet d'extension de la décharge « La Courte-Queue 2 ».

Au début des années 2000, un groupe de travail cantonal étudie les sites potentiels au niveau jurassien pour une nouvelle décharge bioactive: une extension du SEOD est retenue.

En 2004, une première étude de variantes est soumise au Service de l'aménagement du territoire (SAT). Après plusieurs aller-retour et études de variantes et sous-variantes, le SAT se positionne en 2007 pour une variante située sur la décharge actuelle avec une extension en forêt.

En 2010 et 2011, les études géologiques sont réalisées pour démontrer que le site répond aux exigences de la législation en vigueur.

En 2012, l'Office de l'environnement (ENV) donne officiellement le mandat au SEOD de poursuivre les démarches en vue de l'extension de la décharge bioactive de la Courte-Queue. Les Communes municipale et bourgeoise de Boécourt donnent un accord de principe à la poursuite des études pour l'extension de la décharge. En 2013, le SEOD réévalue les besoins et demande au Canton un avis de principe quant à l'aménagement d'un compartiment pour mâchefers (résidus d'incinération de Vadec).

En 2014, le SDT entre en matière, sur la base des préavis des Services consultés, sur l'avant-projet et invite le SEOD à développer le projet d'extension et l'établissement d'un dossier de plan spécial.

En 2015, le projet d'extension et le dossier de plan spécial est présenté aux autorités, à la population et aux associations de protection de l'environnement puis soumis pour examen préalable au Service du développement territorial.

En 2016, l'ENV procède à la consultation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant la demande d'autorisation de défrichage. Divers compléments d'études sont réalisés à la demande de l'OFEV et celui donne un préavis favorable au dossier au printemps 2017.

Entre 2017 et 2018, le SEOD et les Communes municipale et bourgeoise de Boécourt mettent sur pied les conventions nécessaires.

**Novembre 2018:** mise à l'enquête publique du dossier de plan spécial. Pas d'opposition. Approbation de la bourgeoisie.

**17 décembre 2018:** approbation de l'Assemblée communale de Boécourt.

## INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS

# Soirée pour les élus

Elus et employés communaux du district de Delémont ont été invités l'automne dernier par le SEOD à participer à une soirée d'information et de formation. Présentations et discussions se sont succédées pour mieux comprendre les enjeux liés à la gestion des déchets. La soirée a été suivie par 33 personnes.

Souvent, ce n'est que la valorisation ou l'incinération finale des déchets qui sont connues. Or, une bonne gestion commence par la formation, l'information, le tri, la collecte, le transport et le stockage des déchets. Les citoyennes et citoyens sont de plus en plus et directement impliqués dans ces étapes. La législation fédérale et la réglementation cantonale imposent de nombreuses obligations mais ce sont les communes qui portent la responsabilité de la gestion des déchets.

Au vu des explications de Ronald Ermatinger (Arc jurassien déchets), elles ont un intérêt évident à travailler ensemble pour limiter les coûts et rassembler les compétences.

André Gaudreau (Office de l'environnement) a présenté les aspects légaux de la gestion des déchets en insistant sur le fait que les directives fédérales et cantonales évoluent très rapidement. La loi oblige les communes à limiter et valoriser les déchets, leur élimination n'intervenant que si rien d'autre n'est possible. Exemple: les balayures de route doivent être désormais traitées et ne sont plus jetées dans une décharge. Les aides à l'exécution de l'ordonnance fédérale sur les déchets comportent pas moins de 20 chapitres. Quant au plan de gestion des déchets adopté par le Gouvernement jurassien en 2017, il compte 36 fiches qui déterminent l'ac-

tion des citoyens, des communes et du SEOD auquel elles confient une partie des tâches. Un rappel a enfin été effectué par Jacques Boesinger (CSC Déchets) concernant le MEMODéchets.

Ce document imaginé dans l'Arc jurassien est désormais distribué dans une bonne partie de la Suisse romande. Il est envoyé chaque année par les communes à tous les ménages et oriente les habitants en détails sur la gestion des déchets.

Le dépliant est également disponible sur le site internet [www.seod.ch](http://www.seod.ch) et en version mobile sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch)



## Les projets du SEOD : où en est-on ?

Quatre groupes de travail ont été constitués au début 2018 et les résultats de leurs travaux ont été présentés à l'assemblée des délégués de novembre dernier. Concernant la gestion des déchets recyclables, un concept doit permettre à toutes les communes de participer à un système cohérent. Une feuille de route est en cours d'élaboration avec le principe d'une gestion publique sans exclure la déchèterie Gobat de Develier.

La feuille de route sera validée d'abord lors d'un comité du SEOD au mois de février 2019, puis les conseils communaux recevront le document auquel ils seront appelés à répondre jusqu'en mars 2019.

Le second groupe se penche sur la conduite opérationnelle du SEOD. Un nouvel organigramme du syndicat de communes a été préparé et il devra encore faire l'objet de discussions pour réorganiser la partie opérationnelle du SEOD. Le projet final devrait arriver sur le bureau du SEOD au début 2019 et des propositions seront faites au comité et à l'assemblée des délégué(e)s pour mieux séparer les domaines opérationnels et stratégiques dans le fonctionnement du SEOD.

Le troisième groupe de travail se penche sur l'installation des moloks. Pour l'instant, neuf communes les ont installés ou sont en cours et plusieurs ont déposé les plans. Les délais pour l'installation des moloks dans les grandes communes seront probablement prolongés en raison de la complexité de certains dossiers.

Aujourd'hui, toutes les communes ont adhéré au système des moloks, sauf la commune de Develier qui a demandé de pouvoir se prononcer durant le premier semestre 2019. La ville de Delémont prendra une décision plus tard en raison de la complexité du dossier citoyen.

Des réponses ont été apportées à deux questions lors de l'assemblée des délégués de novembre dernier: les moloks ne dégagent pas d'odeur et les dépôts de sacs non taxés sont très rares.

Enfin, le projet de centrale biogaz de Courtemelon se trouve lui aussi dans une bonne dynamique. Le feu vert concernant le soutien fédéral par la RPC est attendu pour 2020.

## DÉCHETS ENCOMBRANTS : RÈGLES DU JEU

Le constat a été fait que la plupart des déchets encombrants ramassés sur les bords des routes pourraient très bien être mis dans des sacs taxés de 110 litres. Seuls les déchets incinérables n'entrant pas dans de tels sacs devraient être ramassés lors des tournées DEC (déchets encombrants combustibles).

Le SEOD a constaté qu'il y a de grandes différences entre les communes. Quelques-unes acceptent beaucoup de déchets **qui ne sont pas des DEC** et d'autres appliquent les directives strictement.

Le comité a demandé aux communes de lancer une réflexion à ce sujet, afin de savoir s'il faut prévoir à l'avenir un ramassage avec les mêmes directives dans tout le district, tout en sachant que le tonnage des déchets encombrants est payé par la taxe de base selon le règlement de chaque commune.

## LES CHIFFRES DU SEOD

Le SEOD aura désormais 4 résultats financiers distincts et dépendant du type d'activités. Pour le budget 2019, l'assemblée des délégués du SEOD a accepté les montants suivants :

- bénéfice de 121'800 frs pour la décharge de Boécourt
- déficit de 90'300 frs pour le traitement des sacs à ordures ménagères
- bénéfice de 19'810 frs pour le compostage
- déficit de 20'100 frs pour les déchets carnés
- globalement, le bénéfice prévu se monte à 49'210 frs.



# L'exception La Scheulte

La commune de la Scheulte fait partie du SEOD quand bien même elle appartient au canton de Berne. C'est la seule exception et cela s'explique par son positionnement géographique: elle est tournée vers Mervelier et le Val-Terbi. Sur une carte de géographie, La Scheulte a plusieurs grandes voisines: Mervelier et Vermes (JU), Beinwil et Ramiswil (SO) derrière le col de la Scheulte. Elle n'est reliée au canton de Berne que par un point sur la carte avec Seehof. Il était donc bien plus pratique de travailler avec Mervelier pour la gestion des déchets.

Pas d'hésitations ni de perte de temps à La Scheulte. Le maire Jean-Paul Tatti et son conseil communal veillent à la destinée de 39 habitants. Ils vont droit au but. La commune fut l'une des premières du

district à s'équiper d'un molok qui remplace avantageusement les **conteneurs** dont disposaient la dizaine de fermes. Le maire est un battant: La Poste voulait imposer des boîtes postales aux habitants quelque part entre Delémont et Vicques. Finalement, elles seront installées dans le village.

« La première qualité de La Scheulte, c'est son calme. Ici, peu de mouvements, très peu de trafic, pas de liaison de téléphonie mobile. Les emails arrivent lentement car les lignes téléphoniques terrestres sont peu performantes. La radio fonctionne bien en DAB+ mais nous n'avons pas la télévision ». Cela dit, La Scheulte n'échappera plus très longtemps à la modernité et les téléphones portables sonneront bientôt aussi dans la commune...

Et la langue? Le maire parle français, les autres habitants s'expriment en allemand. Tout le monde y trouve son compte dans une excellente ambiance. Jean-Paul Tatti siège à l'association des maires du Val-Terbi. La sécurité incendie de la commune est garantie par le SIS Val-Terbi. Il est donc important de bien comprendre la langue des voisins. Quand au MEMODéchets, il est traduit en allemand par la secrétaire communale.

Quoi d'autre à La Scheulte? Bien plus que ce l'on pourrait penser! Des festivals de musique, un marché de Noël, une colonie qui abrite camps de vacances et fanfares en répétition, le restaurant du Moulin qui va bientôt rouvrir. Et un molok qui a fait ses preuves! ■



## MÉMO DÉCHETS 2019



# Le guide de vos déchets

Les communes du district distribuent un guide des déchets dans tous les ménages. Il contient une foule d'informations sur le tri, la gestion et le dépôt des déchets. Le dépliant propose aussi des conseils sur le traitement des déchets. Rappelons qu'il existe également une application mobile: **MEMODéchets**. Enfin, toutes les informations sont disponibles sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch). Il suffit d'entrer sur le site internet de taper le nom de votre commune.

L'outil MEMODéchets® est un produit proposé aux communes et périmètres de gestion à travers lequel elles peuvent informer leurs citoyens sur la collecte des déchets. Celui-ci recense les données sur la gestion des déchets des communes et contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets urbains: de la collecte des sacs taxés et des autres tournées de ramassage, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchèterie ou de l'écopoint. ■

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85  
Photographies: SEOD, Patroplast SA  
Conception graphique: Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont  
Impression: Pressor SA, Delémont  
Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.